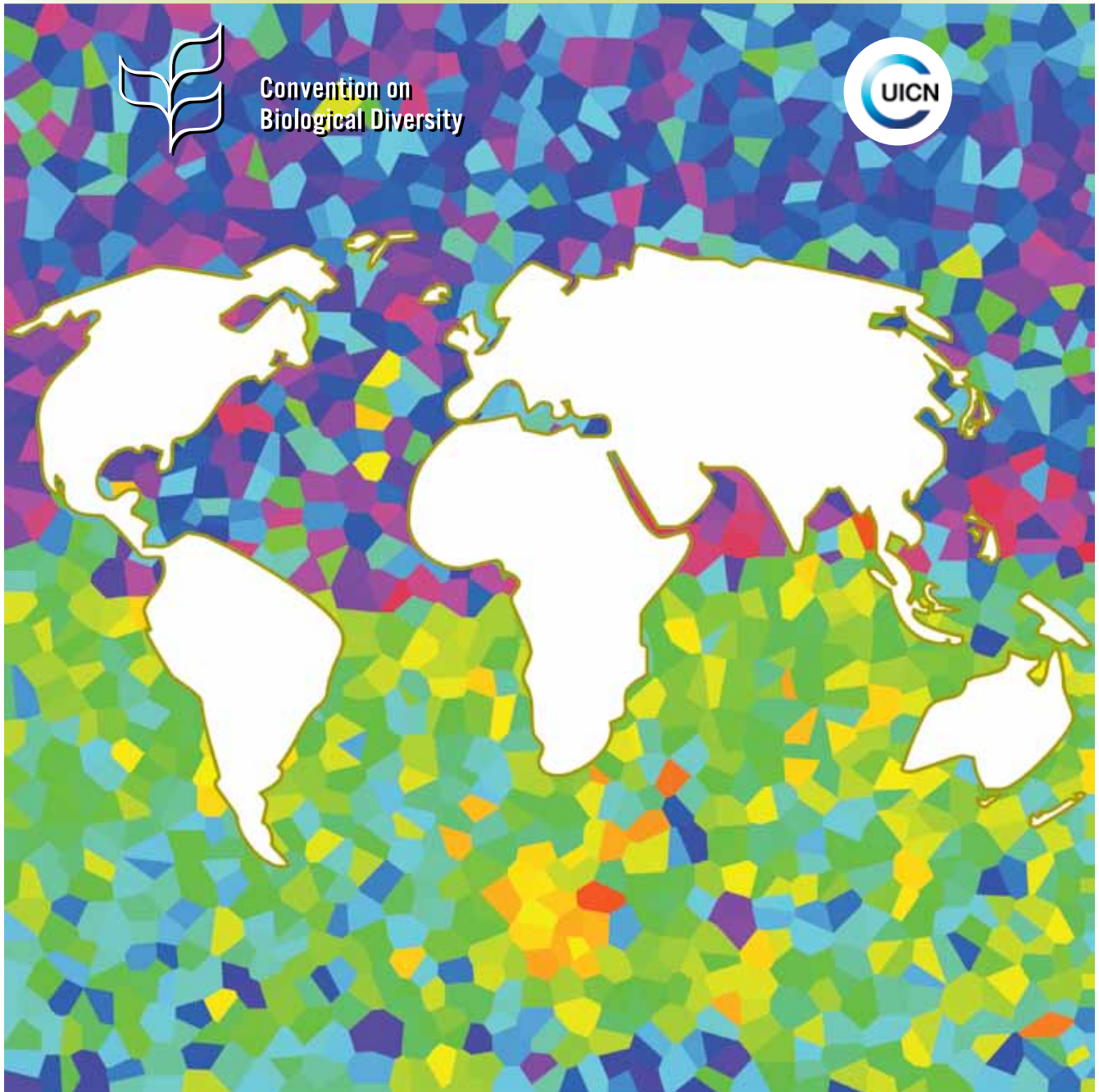


Le Genre et les Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB)



Dans son article 6, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) préconise que chaque Partie Contractante doit mettre sur pied une Stratégie et un Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) ou un instrument équivalent.

Cette stratégie et ce plan d'action pour la diversité biologique, ou l'instrument équivalent, doit présenter comment le pays compte atteindre les objectifs de la CDB et présenter les différents plans, programmes et politiques, sectoriels ou intersectoriels.

Une des caractéristiques fondamentales de ces SPANB consiste à engager activement la participation de tous les groupes sociaux dans l'élaboration de ceux-ci. Cela dit, afin d'assurer une bonne démarche dans

cet engagement, il faut reconnaître qu'il existe une diversité au sein des groupes sociaux, entre autres en raison du genre, de l'âge, du groupe ethnique, du niveau de revenus, des occupations et du statut civil.

Décisions de la Conférence des Parties (COP)

- *Le paragraphe 13 du Préambule de la CDB reconnaît «le rôle capital que jouent les femmes dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et affirmant la nécessité d'assurer aux femmes pleine participation aux politiques de prises de décisions, à tous les niveaux, et leur implication dans la conservation de la diversité biologique»*

Décision V/16: Article 8(j) et dispositions connexes:

- *«Reconnaissant le rôle vital que les femmes jouent dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et soulignant qu'une plus grande attention devrait être accordée au renforcement de ce rôle et à la participation des femmes des communautés autochtones et locales au programme de travail».*
- ***Mise en œuvre du programme de travail, principes généraux de la CDB pour l'article 8(j):*** *«Participation totale et effective des femmes des communautés autochtones et locales dans toutes les activités du programme de travail».*
 - ***Tâche no. 4.*** *Les Parties s'engagent «à développer, de manière appropriée, des mécanismes pour promouvoir la participation totale et effective des femmes des communautés autochtones et locales avec des dispositions spécifiques pour la participation totale, active et effective des femmes dans tous les aspects du programme de travail»*
- ***La deuxième réunion du Groupe de travail sur l'examen de la mise en œuvre de la Convention en juillet 2007:*** *«prie les Parties à mettre en place, mettre en œuvre et à réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux ou régionaux selon les cas, ... de promouvoir l'intégration de considérations favorisant l'égalité des sexes.*

Certains pays ont déjà commencé à remplir leurs mandats en présentant soit des stratégies claires sur la prise en considération de l'égalité des sexes ou en incorporant des considérations favorisant l'égalité des sexes dans certaines parties de leurs stratégies et plans d'action nationaux ou régionaux. En date du 4 avril 2008, 160 des 190 Parties à la Convention ont finalisé leurs stratégies et plans d'action nationaux ou régionaux. Parmi ces stratégies et plans d'action, 141 ont été révisés et 77 d'entre eux mentionnent l'égalité des sexes et la condition féminine.

Quelques exemples sur la manière dont certains pays ont incorporé la question de l'égalité des sexes dans leurs stratégies nationales et plans d'action nationaux:

- Le Népal, le Swaziland et l'Ouganda reconnaissent que les femmes des milieux ruraux dépendent de façon importante de la diversité des ressources naturelles. De plus, le Swaziland mentionne que même si cette dépendance existe, les femmes sont souvent exclues de la gestion de ces ressources. Le Népal reconnaît que les femmes pourraient avoir une contribution vitale et propose que les femmes devraient être pleinement reconnues pour leurs excellentes connaissances des modèles de fonctionnement et des utilisations de la diversité biologique. Tous les documents de ces pays mentionnent que les femmes devraient être incluses dans les processus de prise de décisions concernant la biodiversité.
- Les femmes, dans de nombreux pays, utilisent des ressources spécifiques et accumulent des connaissances uniques. Des exemples de cette reconnaissance pourraient être trouvés dans les SPANB du Mali, de l'Allemagne, du Bhoutan et du Salvador, entre autres. Au Mali, par exemple, les femmes tendent à être celles qui utilisent l'arbre de karité, le tamarin comestible et le fonio. En outre, certaines espèces végétales sont appréciées parce que les femmes les utilisent pour la vannerie, le tissage et la poterie. Les femmes Bhoutanaises sont souvent celles qui gèrent ou récoltent des espèces moins appréciées mais qui contribuent à la sécurité alimentaire, la diversification agricole, et la génération de revenus. Dans plusieurs communautés du Salvador les femmes sont habituellement celles qui ont une meilleure connaissance de la diversité des plantes et des animaux à des fins médicinales en raison de leur rôle traditionnel de guérisseuses.
- Les femmes jouent un rôle clé dans la conservation de la biodiversité et, en particulier, dans la conservation de la biodiversité agricole. Par exemple, au Yémen les femmes sélectionnent des semences présentant des caractéristiques spécifiques et sont de plus en plus responsables des «cultures de femmes», comme l'arachide, les citrouilles et les légumes à feuilles. Cela a pour effet d'augmenter la biodiversité et la sécurité alimentaire dans leurs exploitations. En outre, au Mali, il a été reconnu que le maintien

et le développement du calebassier sont dus à l'utilisation que les femmes en font.

- La liberté et la sécurité économique des femmes dépendent en grande partie des activités agricoles et de l'utilisation des ressources naturelles. Le Bhoutan reconnaît que les femmes pourraient en bénéficier grandement si les activités dont dépend leur subsistance sont prises en charge et qu'une utilisation durable des ressources est encouragée. Un exemple qui illustre ceci peut être trouvé au Bénin, où les champignons sont un important approvisionnement alimentaire pour les populations rurales. Des mesures prises par une ONG créent des possibilités pour la commercialisation des champignons, ce qui a entraîné une augmentation des revenus pour les femmes.
- Les SPANB de la Guinée, de Maurice et du Mali reconnaissent que certaines ressources utilisées par les femmes sont collectées d'une manière qui compromet leur développement et leur régénération. Si ces pratiques sont améliorées et que les femmes sont incluses dans le processus, les stratégies de conservation pourraient être plus efficaces. En Guinée, par exemple, la perte de la fertilité des sols est associée à des techniques traditionnelles pour le fumage du poisson par les femmes qui utilisent de grandes quantités de palétuviers (*Rizophora* sp.). De nombreux pêcheurs mauriciens dépendront de la pêche du poulpe, même si le rendement maximal durable a été

dépassé parce qu'ils pêchent des poulpes femelles avant l'atteinte de leur maturité.

- Le Népal reconnaît que l'une des principales faiblesses de la sylviculture communautaire est que les utilisateurs de la forêt ne sont pas tous équitablement représentés dans la gestion de la sylviculture communautaire. On suggère qu'une attention appropriée devrait être accordée pour identifier tous les utilisateurs, les informer de leurs droits et responsabilités, et impliquer les groupes défavorisés et les femmes dans la gestion de la sylviculture communautaire.
- Il existe un lien entre l'éducation des femmes et la préservation et conservation des ressources naturelles. Au Togo, les femmes sont responsables de l'exploitation des ressources naturelles, mais elles ont moins d'accès à l'éducation que les hommes. Par exemple la proportion des hommes qui apprennent à lire et à écrire est plus élevée (69%) que celle des femmes (38%). Le manque d'éducation empêche les femmes de mieux comprendre les pratiques durables, ce qui pourrait conduire à une nouvelle dégradation des ressources dont elles dépendent. Cette dégradation pourrait remettre en cause leur bien-être et accroître leur charge de travail. Il a été démontré qu'une augmentation du nombre de tâches ménagères entraîne une diminution de la fréquentation scolaire des filles, qui doivent rester à la maison pour aider leurs mères (Davis *et.al.*, 2005).

- Le Kenya, le Libéria et le Zimbabwe mentionnent que les inégalités entre les sexes existent dans l'accès à la terre et à la propriété. Le Kenya identifie la terre comme la ressource naturelle la plus importante du pays, et reconnaît que, bien que la législation n'empêche pas les femmes de posséder des terres, elles font toujours face à de nombreuses difficultés en ce qui concerne le régime foncier.
- Il y a un lien entre la santé, les femmes et la biodiversité. Par exemple, les plantes médicinales sont largement utilisées pour traiter les symptômes du sida comme la diarrhée et la pneumonie; les femmes doivent de plus en plus récolter des plantes de manière non durable et aller plus loin pour les récupérer (Oglethorpe et Gelman, 2004). Le SPANB du Malawi indique que le VIH/SIDA et le genre sont des questions fondamentales qui influent sur la diversité biologique du pays et qui devraient être incluses dans les programmes de conservation de la biodiversité.
- Les femmes sont d'importants agents de changement dans la conservation et la préservation de la biodiversité, si on leur donne de bonnes possibilités. En Allemagne, presque deux fois plus de femmes que d'hommes ont cité la proximité de la nature comme un aspect essentiel de leur qualité de vie. Cela pourrait conduire à la création de plus d'aires protégées si leurs besoins sont pris en compte dans les processus décisionnels.
- Certaines Parties Contractantes, comme le Belize, le Bénin, les Maldives,

les Îles Marshall, ont inclus des groupes de femmes dans les processus de consultation participative pour formuler leurs SPANB. En outre, le SPANB du Népal propose la formation de groupes distincts pour les hommes et les femmes afin d'assurer la participation active de celles-ci. L'inclusion effective des femmes et de leurs problèmes dans de nombreux processus locaux et internationaux est tronquée parce que, dans de nombreux pays, les hommes sont toujours ceux qui sont responsables des espaces publics; et dans de nombreux groupes de travail, existe l'idée erronée que les hommes garantissent la vision de «la communauté».

Le fait que la participation des femmes dans des moyens d'existence reliés à la diversité biologique a un impact direct sur la réduction de la pauvreté, la santé et le bien-être, pourrait être bénéfique pour les SPANB car le lien peut être fait entre le genre, la diversité biologique et l'éradication de la pauvreté.

Comme les SPANB sensibilisent sur des questions de la biodiversité entre le genre et les organisations de femmes par le biais de programmes d'éducation, les progrès pour intégrer les considérations de genre dans des activités sur la diversité biologique au niveau national pourraient être mesurés avec des indicateurs axés sur les résultats. La mise en œuvre des SPANB pourrait donc être analysée à travers une approche différenciée selon le genre.

Défis

- *Faire en sorte que, dans l'intégration d'une perspective spécifique en genre dans les SPANB, ces stratégies et plans présentent des informations concernant le genre relatives à la biodiversité, y compris des données spécifiques séparées selon le genre, et fassent participer à la fois les hommes et les femmes à la recherche de données.*
- *Encourager les Parties Contractantes à inclure toutes les parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre des SPANB, en particulier les acteurs déjà actifs dans la promotion de l'égalité des sexes et les femmes des communautés locales et autochtones, afin de s'assurer que les besoins des femmes soient entendus et compris.*
- *Reconnaître les besoins des femmes dans les SPANB et leur potentiel en tant qu'agents du changement. Le SPANB du Libéria propose d'examiner la façon dont les différentes approches de planification de la biodiversité touchent différemment les femmes et les hommes et les impacts potentiels sur leurs moyens d'existence.*

Davis, I., Peiris De Costa, K., Alam, K., Ariyabandu, M.M., Bhatt, M.R., Schneider-Sliwa, R. et Balsari, S. (2005). Tsunami, Gender, and Recovery. Special Issue for International Day for Disaster Reduction, South Asia Disasters.

Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité de: Belize, Benin, Bhoutan, El Salvador, Allemagne, Guinée, Kenya, Liberia, Malawi, Maldives, Mali, Îles Marshall, Maurice, Népal, Swaziland, Togo, Ouganda, Yémen, Zimbabwe. Extrait en février 2008, du site Web: <https://www.cbd.int/nbsap/search/>

Oglethorpe, J. et Gelman, N. (2004). HIV/ AIDS and the Environment: Gender makes the difference. Suisse: IUCN.

Cette fiche a été préparée par Andrea Quesada-Aguilar, Gabriela Mata, et Paula Zúniga sous la supervision technique de Lorena Aguilar, Conseillère principale en Genre de l'UICN.

Convention sur la Diversité Biologique

Illustration et Édition: Eric Hidalgo